

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 14/02/2022

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON, MM. TAVENOT, GUERCHOUN, ALVES

La Commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,
Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

TOURNOIS

Catégorie : U13

Club : CHARENTON CAP

Date : 25 et 26/06/2022

Adresse : Stade Henri GUERIN Ile Martinet à Charenton Le Pont
Et

Stade CHARENTONNEAU 52 Avenue Gambetta 94700 MAISONS-ALFORT

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi des 25 et 26 Juin 2022

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

Catégorie : U10 – FOOT EN SALLE

Club : VAL DE FONTENAY AS

Date : 26/02/2022

Adresse : Stade Pierre de Coubertin 225 rue de la Fontaine 94120 Fontenay sous-bois

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 26 Février 2022

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

Catégorie : U11 – FOOT EN SALLE

Club : VAL DE FONTENAY AS

Date : 27/02/2022

Adresse : Stade Pierre de Coubertin 225 rue de la Fontaine 94120 Fontenay sous-bois

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 27 Février 2022

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

CDM

CDM – D2 = VILLIERS ES 5 / NUEVE UNO 6 du 16/01/2022

La commission prend connaissance du courrier du club de VILLIERS ES 5 en date du 08/02/2022.

La commission informe ce club que le dossier relatif à cette rencontre a été transmis à la COMMISSION DE DISCIPLINE (Voir le PV de la commission en date du 31/01/2022 et transmet votre courrier à cette commission.